



Sites Natura 2000 en mer : « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez » (ZSC), « Cap Gris-Nez » (ZPS), « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (ZSC),  
Partie marine des sites mixtes NPC 004 et NPC 005

## **Groupes de travail « usages » n°4**

*Boulogne-sur-Mer – 03 juillet 2019*

### **Compte rendu**

#### **Ordre du jour**

- Rappel du contexte et démarche Natura 2000
- Validation des projets de diagnostic « socio-économique » des sites Natura 2000
  - o Activités professionnelles
  - o Activités de loisir
  - o Autres activités
- Interactions usages et habitats/espèces

#### **Liste des participants**

BARBET Frédérique	SYMSAGEB / CLE du Boulonnais
BENOIT Antoine	CRPLM / FNPP
BOIDIN Jean-Pierre	Association des chasseurs côtiers du littoral nord
BREFORT Alexiane	OP CME MMN
CROCHEMORE Sébastien	ONCFS
DELAGE Camille	AFB
DINOIR Christophe	CDOS 62 / CDVL 62
FILIPPA Fanny	DREAL
GILLIERS Camille	AFB/PNM EPMO
GRUSELLE Marie-Christine	AFB/PNM EPMO
HITIER Benoist	Ifremer
HOCHARD Muriel	CPIE Flandre Maritime
HUBERT Antonin	AFB
JOGUET Manon	FROM NORD
MAHIEUX Justine	CMNF
MARIETTE Michel	Nord Nature Environnement
PROVIN Olivier	PNR CMO
RICARD Morgane	CRPMEM Hauts de France
RICHARD Ingrid	FFESSM CODEP 62
ROUX Fabien	AFB/PNM EPMO/ MARHA
SEGARD Thaddée	Amis de la Baie de Wissant
VIARD Dominique	CRPLM / FNPP
VOURIOT Pauline	AFB

## **Compte rendu de la réunion**

A. Hubert (AFB) rappelle les objectifs de la réunion :

- discuter et valider le diagnostic socio-économique (état initial) des 3 sites « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez » (ZSC), « Cap Gris-Nez » (ZPS) et « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (ZSC), de même que la partie marine des sites mixtes NPC 004 et NPC 005 ;
- travailler sur le tableau de synthèse des interactions usages et habitats/espèces présentes sur les sites.

### **1. Présentation N2000 en mer**

A. Hubert présente le contexte Natura 2000 en mer et le déroulement du processus (comité de pilotage, diagnostics socio-économique et diagnostic écologique, objectifs à long terme et objectifs opérationnels, mesures de gestion).

L'AFB est l'opérateur principal. Le CRPMEM est opérateur associé, il a notamment rédigé la partie pêche professionnelle du diagnostic.

L'objectif est de valider les DOCOB fin 2020, un COPIL est prévu à la rentrée 2019 pour valider les diagnostics.

### **2. Les activités professionnelles**

#### **a. Pêche embarquée**

A. Hubert présente en détail le contenu du diagnostic sur la pêche professionnelle (embarquée et à pied) car cela n'avait pas été présenté aux précédents groupes de travail « usages » : sources de données, généralités, détail sur la flotte française pêchant dans les sites par engin de pêche, interactions potentielles avec les habitats/espèces et détail de la flotte étrangère.

⇒ ***Voir support de présentation joint à ce compte-rendu***

Question : pourquoi les données utilisées datent de 2013 ?

- ⇒ Il s'agit d'une année pour laquelle quasiment tous les navires ont été enquêtés dans le cadre de l'observatoire VALPENA. Par ailleurs, il y a toujours un temps de latence entre l'acquisition, le traitement et la mise à disposition des données. Les principales évolutions de l'activité de pêche connues ont été mentionnées dans le diagnostic.

A. Hubert précise qu'un travail est mené depuis 2017 sur l'analyse des risques de dégradation des habitats marins par les engins de pêche. A l'échelle d'un site Natura 2000, les pêcheurs doivent effectuer une analyse des risques dont la méthode est imposée par le MNHN, afin de voir les interactions entre engins et habitats. Cette analyse sera intégrée dans les DOCOBs respectifs. A l'heure actuelle des discussions sont en cours avec les pêcheurs sur la mise en place de mesures de gestion. Les résultats seront bientôt communiqués aux membres du COPIL. La réalisation de cette analyse, assortie de la prise de mesures de gestion le cas échéant, permet d'exonérer les pêcheurs professionnels de la réalisation d'une évaluation d'incidence Natura 2000.

## b. Pêche à pied

La moule est la principale espèce pêchée sur les sites. La récolte d'algues brunes constitue une activité secondaire. A. Hubert précise que la pêche à pied se fait sur des gisements naturels mais qu'il y a également un peu de cultures marines, décrite dans la partie « cultures marines » du diagnostic.

Le CRPLM souligne une grande problématique de mortalité des moules depuis 1 an sur les gisements de la région, qui perturbe fortement l'activité.

## c. Les cultures marines

A. Hubert présente les deux concessions présentes sur le site des Caps.

Question : est-ce qu'il y a une réglementation pour les éleveurs de moules de bouchot sur l'utilisation du plastique ?

- ⇒ A. Hubert répond qu'il existe une réglementation : il y a une obligation de traitement des déchets plastiques à terre mais il est possible de les retrouver dans le milieu marin après de fortes tempêtes. Des ramassages sur les zones conchylicoles sont organisés mais il y a une marge de progression possible. Des projets se développent au sein de la profession, accompagnés notamment par les PNM (exemple du PNM de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis). Ces déchets sont retrouvés en pleine mer, dans les estomacs des espèces marines, dans les nids des oiseaux marins etc.
- ⇒ M. Ricard (CRPMEM) indique que le CRC (Comité Régional de la Conchyliculture), mène un travail pour développer un filet à moule biodégradable, fabriqué à partir d'algues.

Question : est-ce qu'il existe des règles concernant le dérangement des mammifères marins, notamment des phoques ?

- ⇒ C. Perron répond qu'il doit y avoir un périmètre de 300m autour des zones de reposoir des phoques lors de l'ouverture d'une concession de moules/coques.

## d. Usages industriels

P. Vouriot (AFB) présente les activités industrielles et les pressions potentielles : transport maritime, dragage et immersion de sédiments, aménagements portuaires, câbles sous-marins, nouvelles ressources industrielles (granulats marins, énergies renouvelables).

Question T. Ségard (Amis de la Baie de Wissant) : à l'heure actuelle la présence du Banc à la Ligne accélère l'érosion sur la plage du Chatelet (phénomène de courant giratoire), l'effet bénéfique n'est pas encore ressenti (le banc n'est pas assez important). Les représentants du CRPLM confirment ces ressentis. Ne serait-il pas possible de claper le sable du port de Boulogne-sur-Mer sur le Banc à la ligne ?

- ⇒ Ce n'est pas possible car le sédiment clapé n'a pas la même granulométrie que le sable du Banc à la ligne. C'est plutôt de la vase qui est draguée.

Sur les communes de Wissant, Ambleteuse ou Audresselles, il manque du sable. La forte demande de granulats marins (et donc l'activité sur les sites d'extraction) accentue le phénomène d'érosion générale à la côte.

T. Ségard informe qu'un projet de réensablement de la plage de Wissant est en cours, un rechargement est prévu à l'automne (budget GEMAPI).

A. Hubert souligne la nécessité que l'AFB soit informée et associée à ces projets, ce qui n'est pas toujours le cas.

Les sédiments du Port de Calais clappés en mer sont jugés compatibles avec les seuils réglementaires.

C. Gilliers informe que le PNM a des données récentes concernant le clapage des sédiments du Port de Boulogne-sur-Mer.

F. Barbet (SYMSAGEB / CLE du Boulonnais) précise que les sédiments dragués dans les ports doivent répondre aux normes N1 et N2 ; s'ils n'y répondent pas, ils ne peuvent pas être clapés. La plupart des sédiments clapés en mer ne dépassent les seuils N1. Sur les sites Natura 2000, les masses d'eau sont en bon état chimique sur le biote mais pour le sédiment on ne sait pas bien comment évaluer cet état (présence polluants ?). L'atteinte du « bon état » a été reportée en 2025 au lieu de 2027.

Question : dans les estuaires, est-ce qu'il y a une tendance à l'ensablement ?

⇒ Oui, un estuaire se comble naturellement

Les acteurs locaux s'inquiètent du manque de sable, qui pourrait empêcher à terme l'accès aux plages à marée haute. Cela aurait de graves conséquences pour le tourisme, très important dans la région des 2 Caps, ainsi que pour les structures qui en vivent (retombées économiques).

### **3. Activités de loisir**

#### **a. Plaisance**

Il s'agit principalement du passage de voiliers. Les ports ne sont pas engagés dans le label « port propre ».

⇒ Il conviendrait d'ajouter les ports d'échouages (ports à sec) dans le décompte du nombre de places disponibles dans le tableau.

#### **b. Pêche de loisir**

A. Hubert présente l'activité pêche de loisir (embarquée et à pied). La pose de casier est en augmentation.

D. Viard et A. Benoit (CRPLM / FNPP) précisent qu'il y a peu de cale de mise à l'eau sur le site des Caps : les pêcheurs de loisir se regroupent en association pour demander des AOTs sur le DPM pour faciliter la mise à l'eau. Cela limite peut être l'activité de la pêche de plaisance.

Des gisements fermés (de moules) sont parfois exploités par les pêcheurs à pieds de loisir.

Question de D. Viard : certains gisements sur le site des Caps sont fermés mais ils ne sont en réalité pas classés (ce qui nécessite de mesurer les niveaux de contamination), ni par l'IFREMER, ni par l'ARS. Les services prennent donc le parti de les fermer au cas où il y aurait un risque de contamination. Les textes ne sont pas clairs, il y a un réel besoin d'éclaircissement. Cette discussion est récurrente lors des comités de façade avec la DIRM et une réponse est attendue de la part de l'ARS, appuyée sur des arguments scientifiquement fondés.

Les associations de pêcheurs de loisir souhaitent être impliquées dans les décisions d'ouverture et de fermeture des gisements.

Question: sur le secteur des Wardes, certains pêcheurs de loisir vont ramasser des moules de temps en temps. Mais parfois, il n'y a plus rien sur le secteur en raison d'un ramassage massif et peut-être d'un choc biologique ? Jusqu'où peut-on ratisser un gisement et quand doit-on le fermer ?

Le CRPLM regrette le manque réel de politique environnementale dans les ports de plaisance du Nord-Pas-de-Calais (énorme retard par rapport à d'autres territoires). Il y a peu de ports et peu de places pour la plaisance. Cela fait 50 ans que les pêcheurs de loisir attendent une cale de mise à l'eau à Boulogne-sur-Mer. Idem pour les ports d'échouage, seulement Wimereux propose une cale. A Ambleteuse, il y a une cale naturelle.

### c. Sports et loisirs

Question : est-ce que l'impact de l'homme sur les espèces est vraiment significatif? Car les colonies de phoques alentours augmentent et le marsouin est de plus en plus présent par rapport à avant.

⇒ L'augmentation des colonies des phoques est réelle, mais l'augmentation des observations de marsouins dans la Région est due à un déplacement des populations du Nord de l'Europe, l'espèce apparaît en réalité très fragilisée.

A. Benoit indique qu'à l'époque des marées noires et du dégazage non contrôlé, il y avait tout le temps des oiseaux mazoutés sur les plages : l'arrêt du dégazage a fait du bien à plusieurs espèces.

Question : est-ce que le Trail de la côte d'Opale est pris en compte dans les pressions potentielles ?

⇒ Cela est traité dans les manifestations sportives.

O. Provin (PNR CMO) : il faut souligner que le site des 2 Caps est un spot de biodiversité (90% de la diversité régionale) mais aussi un espace où la pression est continue, toute l'année, et où on cumule beaucoup de monde.

T. Ségard évoque le problème des paramoteurs qui gênent également les humains. La hauteur de vol minimale (300 m de haut) n'est apparemment pas respectée. Si une photo est prise, il y a possibilité de faire verbaliser le contrevenant.

La plongée sur le site des Ridens ne concerne que 10 sorties maximum par an pour le club de Boulogne-sur-Mer, qui n'utilise pas de mouillage.

Un doute est émis quant à la réalité de la production de déchets par l'activité de plongée, et plus généralement par les activités nautiques.

## 4. Les autres activités

P. Vouriot présente les actions de l'Etat en mer, les épaves et les pollutions telluriques (déchets et substances dangereuses), ainsi que les pressions potentielles associées.

Question : il y a encore du carburant à l'intérieur des épaves de bateaux de guerre, ou des substances chimiques (munitions) ? Il ne faudrait pas prendre conscience trop tardivement de ce problème, la situation est potentiellement catastrophique.

## 5. Les enjeux de conservation

P. Vouriot présente rapidement les enjeux de conservation du patrimoine naturel et le niveau de priorité associé : les habitats marins, les poissons amphihalins, les mammifères marins et les oiseaux marins.

⇒ ***Voir support de présentation joint à ce compte-rendu***

## 6. Interaction usages/habitats marins

Les discussions sont menées à partir des tableaux des impacts (avérés ou potentiels) des principales pressions exercées sur les habitats et espèces du site, tableaux distribués en séance.

⇒ ***Voir support de présentation joint à ce compte-rendu***

Question : sur les Ridens, il n'y a pas d'extraction d'espèces ?

⇒ P. Vouriot répond que oui, mais que dans le tableau, ce ne sont pas les espèces caractéristiques et ingénieurs de l'habitat qui sont prélevées (il ne s'agit pas des espèces halieutiques).

Question : quelle est la finalité de Natura 2000 ? Protéger, suivre un mouvement ?

⇒ A. Hubert répond que c'est la conservation de la biodiversité (atteinte du « bon état »), via la réduction des pressions quand cela apparaît nécessaire, qui est l'objet de Natura 2000. On tache ici de prioriser les couples pressions/habitats, afin d'atteindre un bon état de conservation des habitats. De même, pour les mammifères marins et les oiseaux, même si c'est plus compliqué pour les espèces mobiles.

Question : il n'y a pas d'élément sur les nurseries/frayères ?

⇒ P. Vouriot répond que si, la synthèse des connaissances sur les nourriceries et frayères est disponible dans le DOCOB (partie analyse écologique et fonctionnelle).

A. Hubert indique que les informations apportées en séance seront intégrées aux diagnostics. Par ailleurs, les acteurs ont jusqu'à la fin du mois de juillet pour faire part de leurs remarques et compléments pour les faire évoluer.

**CONTACTS :**

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

**Agence française pour la biodiversité (opérateur principal)**

**Antonin HUBERT**

Chargé de mission Natura 2000

Tél. : 02 32 85 38 63

[antonin.hubert@afbiodiversite.fr](mailto:antonin.hubert@afbiodiversite.fr)



**Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Hauts-de-France (opérateur associé)**

**Morgane Ricard**

Chargée de mission

Tél. : 03 21 10 90 58

[morgane.ricard@copeche.org](mailto:morgane.ricard@copeche.org)